

Concertation préalable **à la mise en comptabilité des PLU de la ZAC de Corbeville** *8 octobre 2018*

Position Terre et Cité

Terre et Cité rappelle que :

- En avril 2015 lors du dossier simplifié d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- Et en février 2016 lors de l'enquête parcellaire

Nous regrettons vivement qu'une demande de déclaration d'utilité publique soit engagée, au regard du peu d'éléments disponibles sur le projet. Terre et Cité considérait que cette déclaration d'utilité publique était prématurée et **émettait un avis défavorable** sur ce projet.

Aujourd'hui peu d'éléments nous ont permis de préparer en amont cette réunion de concertation cependant nous rappelons de nouveau que nous **regrettons** que des **projets d'urbanisation aient lieu sur des terres agricoles** d'aussi bonne qualité, et ceci est d'autant plus d'actualité avec le rapport du GIEC de ce jour.

Alors que de nombreux instituts de recherche et d'enseignement ont perdu des terres expérimentales, nous **proposons que les activités de recherche et d'innovation liées à l'agronomie, à la biodiversité et aux espaces naturels soient intégrées** au projet global des franges Sud, et au projet de Corbeville plus spécifiquement.

La présence de ces espaces expérimentaux intégrés au projet de Frange Sud permettrait à Paris-Saclay d'assurer son positionnement au regard des grands enjeux environnementaux de notre époque, de former à ces sujets les nouvelles générations de cadres de demain et de se construire une identité cohérente avec les grands engagements internationaux de la France.

Nous proposons que le pôle hospitalier prévu en lien étroit avec l'EPHAD de la Martinière bénéficie de l'environnement naturel et agricole remarquable. Ce cadre semble en effet extrêmement propice à la mise en place d'activités récréatives, thérapeutiques et pédagogiques, qui permettraient par ailleurs de tisser un lien vivant et dynamique entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels.

Nous proposons que avant toute mutation en **terrains de sports de terres agricoles**, alors que de nombreux équipements sont d'ores et déjà créés, une mutualisation de leur usage soit examinée.

Nous regrettons que ne soit pas envisagée la dépollution de la friche de Thalès. Il nous semblerait tout à fait logique que l'entreprise qui a pollué les sols, finance sa dépollution selon le principe du pollueur-payeur. Cela permettrait d'y intégrer des programmes résidentiels, de services et les activités économiques, si le besoin est justifié et en y aménageant aussi un parc de loisirs.

Une des conclusions majeures de l'audit territorial que nous avons conduit en 2013 portait sur la nécessité de réussir les zones de contact et de transition entre espaces urbains et espaces ouverts. C'est un sujet essentiel sur notre territoire. MM. Desvignes, Veltz et Van de Maele ont au cours des dernières années rappelé leur engagement sur ces sujets, et Mme la Présidente de l'EPA Paris-Saclay en a fait de même au cours des cérémonies de vœux en 2017 et 2018.

Dans ces zones de contact entre l'urbain et l'agricole, il est important de pouvoir mettre en discussion et construire collectivement des solutions avec l'ensemble des parties prenantes et nous en avons l'expérience lors de la préparation de la Rydercup. En mettant en discussion autour de la table, la préfecture, l'Agence des Espaces Vert, le propriétaire, les exploitants et la Fédération Française de Golf, un accord a été trouvé entre les parties pour réaliser un système de drainage qui répondaient aux attentes de la FFG et des exploitants agricoles tout en conservant le caractère agricole de terres classées en ZPNAF.

De même, concernant la voie d'accès le long de l'aérodrome, une solution alternative a été trouvée afin de ne pas construire une route temporaire sur les espaces agricoles classés.

Terre et Cité est prêt à accompagner concrètement la réflexion sur ces sujets, et la structuration de projets concrets. La concertation est au cœur de notre action. Il est désormais nécessaire de penser le territoire comme un ensemble, en articulant concrètement ses différentes dimensions. Nous ne pouvons pas nous permettre de raisonner uniquement par zone et de cloisonner les sujets.